

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 30 janvier 2017**

Le 30 janvier 2017, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Armand ZACCARON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2017.

Etaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, MM. Denis LEYX, Claude CHOPLIN, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, Mmes-Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Marie-Agnès TODERO, Annick CARBONNEL, Nathalie DESSENA, Anne-Sophie COLPIN, M. William KIESELE, ~~Mme Heidi SUFT~~, MM. André ISSALY, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, MM. Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU.

Absents excusés : M. Serge PRADIER (a donné procuration à Alain DURAND), Mme Annick CARBONNEL (a donné procuration à Anne-Sophie COLPIN), M. William KIESELE (a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU), M. Nicolas MONTAGNEY (a donné procuration à Claude CHOPLIN), Mme Heidi SUFT.

A été élu secrétaire de séance : M. Julien CONDEAU.

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal du 12 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1-Administration générale

1-1-Construction d'un restaurant scolaire - plan de financement (modification)

Lors des réunions du Conseil Municipal, le 31 mai 2016 et le 22 novembre 2016, deux délibérations ont été prises.
M. le Maire expose les raisons qui justifient qu'une délibération modificative soit prise :

Les études réalisées depuis la fin de l'année 2016 montrent que le montant des travaux s'avère plus élevé, notamment en ce qui concerne le poste « VRD » = voies et réseaux divers, qui concernent l'aménagement de l'accès au futur bâtiment de restauration scolaire. Le montant initial de l'estimation du poste VRD était de 49 400 € HT, et la nouvelle estimation s'élève à 75 000 €.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le nouveau montant prévisionnel des travaux et sur le plan de financement tel qu'il se trouve modifié, afin de pouvoir compléter les dossiers administratifs, techniques et de financement :

Montant des travaux et équipements	HT	TTC
	697 400,00 €	836 880,00 €
Subventions du Département		
contrats d'objectifs 2016-2020		
25%	174 350,00 €	
contrats territoriaux		
5%	34 870,00 €	
Subventions d'Etat		
DETR		
40%	278 960,00 €	
total des financements =	488 180,00 €	585 816,00 €

Reste à financer s/travaux & équipements - TTC	251 064,00 €
--	--------------

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet, et sur le plan de financement prévisionnel correspondant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve le projet de travaux à réaliser sur des bâtiments communaux, à savoir la démolition d'un bâtiment et la construction de salles de classe,**
- **décide de programmer ces travaux à la suite de la construction du nouveau restaurant scolaire, soit en 2019-2020, pour un montant de travaux évalué à 380 000 € HT, et un montant d'études diverses évalué à 51 200 € HT ;**
- **adopte le plan de financement suivant :**
 - o **Contrats d'objectifs 2016 - 2020 – années de programmation : 2019-2020- : 25 % = 95 000 €**
 - o **DETR : 40 % = 152 000 €**
 - o **Contrats de ruralité : 5 % = 19 000 €**
 - o **Financement propre = 165 200 €**
 - **Travaux : 114 000 €**
 - **Etudes diverses : 51 200 €**
- **Donne mandat à M. le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de ce projet, et pour signer tous actes à intervenir à cet effet.**